

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 21 décembre 2018 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

2018-12-188

**APPEL D'OFFRES 2018-100 – SERVICES PROFESSIONNELS
D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE – RÉHABILITATION DU GARAGE
MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à la réhabilitation du garage municipal et a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de huit (8) entreprises pour ce projet;

CONSIDÉRANT que suivant les prescriptions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les municipalités doivent procéder par voie d'invitation écrite auprès d'au moins 2 entrepreneurs lors de l'octroi d'un contrat comportant une dépense supérieure à 25 000 \$ et inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, soit 101 100 \$;

CONSIDÉRANT que le directeur général a été autorisé par la résolution numéro 2018-10-141 à procéder à un l'appel d'offres numéro 2018-100 et que les documents concernant cet appel d'offres ont été approuvés par la résolution numéro 2018-11-161;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'ouverture publique des soumissions à 16 h 01 le 12 décembre 2018 et qu'une seule soumission, de Bellemare & Gilbert Architectes inc., fut reçue, laquelle contenait une offre de services et une offre de prix;

CONSIDÉRANT que l'offre de services a été jugée conforme suite à son analyse par le directeur général;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été créé afin de d'évaluer la soumission reçue et que l'offre de prix a été ouverte et se chiffre à 134 520,75 \$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la Ville ne peut octroyer un contrat comportant une telle dépense sans procéder par appel d'offres public;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

REJETTE la soumission reçue de Bellemare & Gilbert Architectes inc. au montant de 134 520,75 \$ toutes taxes incluses;

RESCINDE l'appel d'offres 2018-100 et ce, pour, entre-autres, les raisons suivantes :

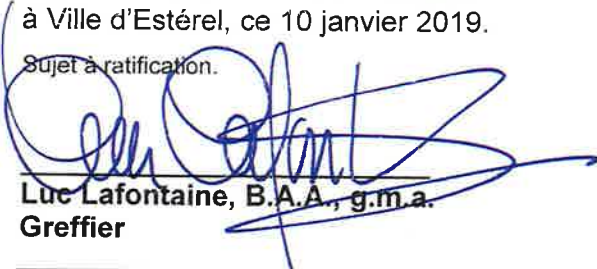
- selon les prescriptions de la Loi sur les cités et villes, les contrats comportant une telle dépense doivent être octroyés suite à un appel d'offres public;
- le montant de la soumission dépasse largement le budget prévu par la Ville pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce 10 janvier 2019.

Sujet à ratification.


Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier